

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
0041 79 688 34 30  
denis.erni@a3.epfl.ch

Assemblée fédérale  
Monsieur le Président  
Jürg STAHL  
Parlamentsdienste  
Generalsekretariat  
Parlamentsgebäude  
3003 Bern

Estavayer-le-Lac, le 1<sup>er</sup> mars 2017

[http://www.swisstribune.org/doc/170301DE\\_JS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170301DE_JS.pdf)

## **Réaction des citoyens au dépôt de ma plainte auprès de l'Assemblée fédérale**

Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale, Mesdames, Messieurs les députés,

Suite à la publication sur le site internet <http://www.swisstribune.org/> de ma plainte<sup>1</sup> et du courrier<sup>2</sup> «SYSTÈME DE JUSTICE SÉLECTIF AVEC LE DROIT CACHÉ » que je vous ai envoyé le 16 février 2017, j'ai reçu plusieurs témoignages et réactions de citoyens qui sont révoltés par l'attitude des Autorités. Unaniment, ils confirment que le système judiciaire ne permet pas de respecter les droits fondamentaux constitutionnels.

Parmi ces témoignages, un internaute m'a transmis l'analyse faite par un avocat, membre de l'OAV, qui a été publiée cette semaine dans la Presse. Cet avocat souligne que le système judiciaire ne peut pas fonctionner sans organe de surveillance. Il propose de filmer et enregistrer les audiences dans les Tribunaux.

Je vous envoie cet article<sup>3</sup> de Presse (voir annexe), en vous rendant expressément attentif que Me François de Rougemont, avocat du Parlement vaudois, a fait exactement la même analyse en 2007 Pour preuve : voir ma plainte<sup>4</sup> du 28 juin 2016 adressée au Ministère Public de la Confédération, page 85 point BN (bn7). **Pourtant aucun organe de contrôle n'a été mis en place depuis ce constat.**

Il est temps que les Parlementaires montrent à notre nation qu'ils existent vu que, pour la seconde fois, un avocat confirme que le système judiciaire permet aux magistrats de discriminer les citoyens de par l'absence de système de surveillance de leur prise de décision. Ce n'est que la pointe de l'iceberg !

Ce courrier est publié sur internet. Il est également adressé à la Presse et à des personnes concernées.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale, Mesdames, Messieurs les députés, mes salutations cordiales.

  
Dr Denis ERNI

Document numérique : [http://www.swisstribune.org/doc/170301DE\\_JS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170301DE_JS.pdf)

Pour plus d'information : <http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170211DE\\_CF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170211DE_CF.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170216DE\\_JS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170216DE_JS.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170301DE\\_IG.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170301DE_IG.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160628DE\\_MP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160628DE_MP.pdf)